



Trophée International de Patinage Adulte des Hauts de Seine

Compétition Internationale Adulte
de
Patinage Artistique et de Danse sur Glace

Organisée par le

Comité Départemental des Sports de Glace des Hauts de Seine

à

Boulogne-Billancourt, France

du 13 au 15 avril 2012

Compétition sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace
Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique
Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



1. REGLEMENTATION GENERALE

Le Trophée International de Patinage Adulte des Hauts de Seine 2012 sera organisé selon les Règlements 2011-2012 de Patinage Artistique et de Danse sur Glace, les Règles ISU 2010, ainsi que toutes les Communications ISU et Communications pertinentes.

S'il y a un conflit entre les Règlements ou Communications ISU et les dispositions énoncées dans le présent communiqué, les dispositions du communiqué priment.

La participation au Trophée International de Patinage Adulte des Hauts de Seine 2012 est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace ou à d'autres membres de l'ISU. Les compétiteurs doivent être éligibles selon les Règles 2201 à 2204 (Règle ISU 102). Selon la Règle 3362, ils doivent :

- Etre âgés de 18 ans ou plus au 1er juillet précédant la Compétition,
- S'ils sont membre d'un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace, être titulaire d'une licence Compétition ou Extension Compétition dans la discipline à laquelle ils participent, et ne pas avoir participé, depuis le 1er juillet précédant la Compétition, à une Compétition Nationale ou à un Championnat National (toutes divisions).
- S'ils sont membres d'un Club affilié à une autre Fédération de l'ISU, ne pas avoir participé, depuis le 1er juillet précédant la Compétition, à un Championnat ISU ou un championnat National d'une fédération membre de l'ISU (autre qu'un championnat national adulte) ou une compétition qualifiante pour un championnat national d'une fédération membre de l'ISU (autre qu'un championnat national adulte).

2. DONNEES TECHNIQUES

2.1 LIEU

Patinoire de Boulogne-Billancourt

Patinoire couverte avec une piste de glace de 60mx30m

1, rue Victor Griffuelhes 92100 Boulogne-Billancourt

2.2 CONTENU DES EPREUVES

PATINAGE ARTISTIQUE

Catégories d'âge Patinage Artistique Adultes

- Catégorie « jeunes adultes » : 18 ans à -28 ans
Né entre le 1er juillet 1983 et le 30 juin 1993
- Catégorie « I » : 28 ans à -36 ans
Né entre le 1er juillet 1975 et le 30 juin 1983
- Catégorie « II » : 36 ans à -46 ans
Né entre le 1er juillet 1965 et le 30 juin 1975
- Catégorie « III » : 46 ans à -56 ans
Né entre le 1er juillet 1955 et le 30 juin 1965
- Catégorie « IV » : 56 ans à 70 ans
Né entre le 1er juillet 1940 et le 30 juin 1955

A. Programme Libre Patinage Artistique Individuel

Cette épreuve consiste en l'exécution d'un programme libre bien équilibré, correspondant aux catégories ci-dessous. Les durées de programmes seront chronométrées.

Les dames sont autorisées à porter des tenues sans jupettes, par contre les messieurs devront porter un pantalon et non des collants.

a) Libre Artistique Individuel Masters :

Un maximum de sept (7) éléments sauts dont un de type Axel. Les simples, doubles et triples sauts sont autorisés.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple, double ou triple. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts ayant n'importe quel nombre de tours liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou); il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée, poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base

compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison avec n'importe quel autre saut sera considérée comme une combinaison de sauts.

- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied, et une autre étant obligatoirement une pirouette sautée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : cinq (5) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après réception, cinq (5) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, cinq (5) tours pour la pirouette combinée sans changement de pied, et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique.
- Pour être comptabilisées, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes. Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 3min.10sec. maximum mais peut être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme : 1.6

b) Libre Artistique Individuel Or :

Un maximum de six (6) éléments sauts constitués de simples ou doubles sauts (incluant l'axel simple) à l'exception des doubles Flip, double Lutz et double Axel. Les triples sauts ne sont pas permis.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple ou double avec les exclusions ci-dessus. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples ou doubles exclusion faite du double Flip, du double Lutz, du double Axel et de tous les triples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou); il ne peut y avoir de pas/retournement,

croisée, poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison avec n'importe quel autre saut sera considérée comme une combinaison de sauts.

- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied, et une autre étant obligatoirement une pirouette sautée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : quatre (4) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après réception, quatre (4) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique.
- Pour être comptabilisées, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 2min.40sec. maximum mais peut être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme : 1.6

c) Libre Artistique Individuel Argent :

Un maximum de cinq (5) éléments sauts. L'Axel simple ou tout autre saut simple sont autorisés. Les doubles et triples sauts sont interdits.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée, poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base

compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison avec n'importe quel autre saut sera considérée comme une combinaison de sauts.

- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après réception, trois (3) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) pour la pirouette combinée sans changement de pied, et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique couvrant au moins 50% du schéma usuel (demi serpentine ou demi ligne droite) et dans le cas d'une séquence de pas circulaire, un cercle complet couvrant la moitié de la surface de la glace.
- Pour être comptabilisées, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 2min.10sec. maximum mais peut être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme : 1.6

d) Libre Artistique Individuel Bronze :

Un maximum de quatre (4) éléments sauts. Seuls les sauts simples sont autorisés. L'Axel ou les doubles ou les triples sauts ne sont pas permis.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée, poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base

compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison avec n'importe quel autre saut sera considérée comme une combinaison de sauts.

- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum de deux (2) pirouettes, dont l'abréviation est différente. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) pour la pirouette combinée sans changement de pied, et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique couvrant au moins 50% du schéma usuel (demi serpentine ou demi ligne droite) et dans le cas d'une séquence de pas circulaire, un cercle complet couvrant la moitié de la surface de la glace.
- Pour être comptabilisées, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 1min.40sec. maximum mais peut être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme : 1.6

e) Libre Artistique Individuel Acier :

Un maximum de trois (3) éléments sauts. Seul le simple salchow ou simple boucle piqué sont autorisés. Les autres sauts simples ou les doubles ou les triples sauts ne sont pas permis.

- Les combinaisons ou séquence de sauts sont interdites.
- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum d'une (1) pirouette. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied.

Les pirouettes avec changement de pied ou combinées ou sautées ne sont pas permises.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique couvrant au moins 50% du schéma usuel (demi serpentine ou demi ligne droite) et dans le cas d'une séquence de pas circulaire, un cercle complet couvrant la moitié de la surface de la glace.
- Pour être comptabilisées, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 1min.40sec. maximum mais peut être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme : 1.6

B. Programme Libre Patinage Artistique Couple

Cette épreuve consiste en l'exécution d'un programme libre. Chaque couple sera composé d'un monsieur et d'une dame. Le monsieur patinera en tant qu'homme et la dame en tant que femme.

Les dames sont autorisées à porter des tenues sans jupettes, par contre les messieurs devront porter un pantalon et non des collants.

a) Couple Artistique Masters :

Un programme bien équilibré en Masters couple artistique peut contenir :

- Un maximum de trois (3) portés différents dont l'un peut être un twist lift.
- Un maximum de deux (2) sauts lancés (simples ou doubles).
- Un maximum de deux (2) sauts solo. Les simples, doubles ou triples sont autorisés. Un saut solo ne peut être répété qu'une seule fois et cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Un maximum d'une (1) combinaison de sauts qui pourra être composée de trois (3) sauts maximum ou d'une (1) séquence de sauts (dans la séquence, seuls les deux sauts ayant les valeurs de base les plus élevées seront notés).
- Un maximum d'une (1) pirouette en couple (pirouette couple ou pirouette couple combinée). Un nombre de tours minimum est requis pour chaque type de pirouette : quatre (4) pour une pirouette en couple sans changement de pied et trois (3) tours sur chaque pied pour une pirouette en couple combinée. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours dans chaque position ou la position ne sera pas comptée.
- Un maximum d'une (1) pirouette individuelle ou pirouette combinée individuelle. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : cinq (5) tours pour une pirouette sautée, cinq (5) tours pour une pirouette simple avec une position et quatre (4) tours sur chaque pied pour une pirouette combinée avec

changement de pied. Il doit y avoir un minimum de deux (2) ours dans chaque position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- Un maximum d'une (1) spirale de la mort ou d'une (1) spirale en pivot (position optionnelle). Au moins $\frac{3}{4}$ de tour en position de pivot pour l'homme est requis.
- Un maximum d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique utilisant toute la surface de la glace.
- Pour être comptabilisées, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 3min.10sec. maximum mais peut être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme : 1.6

b) Couple Artistique Adultes :

Les couples devront patiner un programme bien équilibré qui met l'accent sur la capacité de patinage, le timing, l'unisson avec une utilisation complète de la surface de la glace. Il n'y a pas d'élément obligatoire mais les couples peuvent inclure jusqu'à huit (8) éléments parmi :

- d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique. Un maximum de deux (2) portés différents avec un minimum d'un demi-tour pour l'homme et d'un tour pour la dame. Les variations de position pour la dame, les prises à une main ou sans main ainsi que les portés combinés ne sont pas permis. Les portés au dessus de la tête et les twists lifts ne sont pas permis.
- Un maximum d'un (1) saut solo. Seuls les sauts simples sont autorisés.
- Un maximum d'une (1) combinaison de sauts qui pourra être composée de trois (3) sauts maximum ou d'une (1) séquence de sauts (dans la séquence, seuls les deux sauts ayant les valeurs de base les plus élevées seront notés).
- Un maximum d'un (1) saut lancé (seuls les sauts simples sont permis).
- Un maximum d'une (1) pirouette en couple (pirouette couple ou pirouette couple combinée). Un nombre de tours minimum est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) pour une pirouette en couple et six (6) pour une pirouette en couple combinée. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours dans chaque position ou la position ne sera pas comptée.
- Un maximum d'une (1) spirale de la mort ou d'une (1) spirale en pivot (position optionnelle). Au moins $\frac{3}{4}$ de tour en position de pivot pour l'homme est requis.
- Un maximum d'une séquence de spirales chorégraphique.
- Pour être comptabilisées, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou

- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 2min.50sec. maximum mais peut être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme : 1.6

<p>C. Programme de Création de Patinage Artistique Individuel</p>
--

Durée de 1min. 40 sec. Maximum mais peut être moins.

Les musiques chantées sont autorisées.

Les programmes de création de patinage artistique individuel seront jugés uniquement sur la présentation au travers des 5 composantes.

Il n'y aura pas de panel technique et aucune note technique ne sera donnée.

Les programmes de création de patinage artistique individuel sont des programmes de compétition qui doivent inclure des éléments de patinage artistique individuel.

- Au moins un (1) mais au maximum deux (2) sauts et
- Au moins une (1) mais au maximum deux (2) pirouettes devront être inclus.
- L'Axel ou les doubles sauts sont interdits.
- Les combinaisons de sauts ne sont pas autorisées.
- Le crédit pour les sauts et les pirouettes sera basé uniquement sur la capacité à exécuter de tels mouvements pour mettre en valeur le thème musical et accompagner la musique. Le crédit ne sera pas donné pour leur difficulté technique.

Tout élément au-delà des maximum ci-dessus seront jugés comme éléments illégaux (2.0 de déduction)

- S'il n'y a pas de saut ou de pirouette ou s'il y a un saut mais pas de pirouette ou vice versa, une déduction de 2.0 sera faite pour élément manquant. Le juge arbitre sera responsable de ces déductions.
- Les costumes devront être simples, réalisés avec goût et choisis pour mettre en valeur la performance en illustrant de façon appropriée le style de la musique et le thème.
- Les accessoires ne pourront être utilisés dans aucun programme de création de patinage artistique individuel. Tout objet tenu à la main qui est lâché pendant le programme sera considéré comme accessoire. Typiquement, un chapeau porté tout au long du programme ne sera pas considéré comme accessoire mais s'il est volontairement enlevé pendant le programme sera considéré comme un accessoire. Les objets sur la glace, jetés dans le public, placés sur les barrières ou sur les tables des juges sont interdits.
- Les costumes qui contiennent des morceaux qui peuvent tomber sur la glace (plumes, boas, paillettes) sont considérés comme dangereux et donc interdits. Le juge arbitre est responsable des déductions de costumes et d'accessoires.

Les éléments illégaux sont :

- Les sauts périlleux
- Se coucher ou s'agenouiller à 2 genoux sur la glace de façon stationnaire ou prolongée.

DANSE SUR GLACE

A. Couple Danse

a) Couples Danses Imposées (Règles 3367, paragraphe 1 et Communication 131) :

Or:	# 6 Valse Westminster et # 22 Tango Argentin
Vermeil (Gold ISU):	# 9 Valse Starlight et # 12 Kilian
Argent (Silver ISU):	# 4 Valse Européenne et # 24 Blues
Bronze ISU :	# 1 Pas de Quatorze (3 séquences) et # 2 Foxtrot (2 séquences)

La musique officielle de l'ISU sera utilisée pour les Danses Imposées n° 1 à 25.

b) Couples Short Dance :

Selon les Règles ISU 2010, la Règle ISU 608 et 609, toute Communication ISU pertinente avec une attention particulière pour les communications ISU 1670 et 1677 (et communication CSNDG n° 120) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2011/12.

Durée : 2 minutes et 50 secondes maximum

Musique : La Short Dance pour la saison 2011/2012 se composera comme suit : Cha Cha, ou Cha Cha plus un des rythmes latino-américain suivants : Rumba, Samba, Mambo, Merengue. Tango et Paso Doble ne sont pas autorisés (cf : livret des musiques de danse sur glace ISU 1995, pages 13 à 20).

Les musiques vocales sont autorisées.

Éléments Requis en Couples Adultes Short Dance :

- Deux (2) séquences du Cha Cha Congelado patinées à la suite l'une de l'autre. Les éléments requis pour la danse imposée doivent être patinés sur le rythme du Cha Cha, dans le style du Cha Cha et avec le tempo musical suivant : 28-30 mesures de 4

temps par minute (112-120 battements par minute). Le tempo musical doit être constant durant l'exécution de tous les éléments de la danse imposée. Les 2 séquences de pas de la danse imposée peuvent être placées à tout moment dans la Short Dance.

La Règle 608 paragraphe 1 s'applique avec la modification suivante de la première phrase du sous paragraphe d) : Timing – Les Eléments de la Danse Imposée doivent être patinés dans le respect le plus strict de la mesure en démarrant sur le Pas # 1 de : chaque séquence de Cha Cha Congelado, sur le temps 1 des quatre mesures de la phrase musicale.

Le Pas # 1 de chaque séquence de Danse Imposée doit être patiné d'un côté différent de la piste.

- Un (1) Porté Court est requis. En outre un Porté de Transition (6 secondes maxi), mais pas plus, réalisé de manière optionnelle après le Porté de Danse requis, est autorisé.
- Une (1) Séquence de Pas Médiane Sans Se Toucher
- Une (1) Série de Twizzles Séquentiels

La Pirouette de Danse n'est pas un élément requis. Cependant, un mouvement de rotation patiné ensemble sur un pied (ou sur deux pieds) par le couple dans n'importe quelle position autour d'un axe commun avec un nombre indéfini de tours est autorisé. Un couple peut choisir ce mouvement comme faisant partie intégrante de sa chorégraphie. Le Panel Technique ignorera ces mouvements et les

Juges ne considéreront pas ces mouvements comme étant l'un des arrêts autorisés.

c) Couples Danse Libre Or :

Selon les Règles ISU 2011, la Règle ISU 610 et toutes Communications ISU pertinentes (et particulièrement la communication 1670) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2011/12.

Durée : 3 minutes et 10 secondes maximum

Musique : Musiques vocales autorisées.

4 Eléments Requis en Couples Adultes Danse Libre Or :

- Deux (2) différents types de Portés de Danse, mais pas plus : 1 Porté Court d'une durée maximum de 6 secondes et 1 Porté Long d'une durée maximum de 12 secondes ; ou bien trois (3) différents types de Portés Courts ;
- Une (1) Pirouette de Danse, en positions optionnelles, mais pas plus. Une Pirouette simple sans changement de pied avec au moins trois (3) tours pour chaque partenaire ou une Pirouette Combinée avec changement de pied avec au moins trois (3) tours sur chaque pied est autorisée ;
- Une (1) Séquence de Pas Circulaire, mais pas plus, dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens contraire des aiguilles d'une montre ;
- Une (1) Série de Twizzles Synchronisés, mais pas plus, avec trois (3) Pas maximum entre chaque twizzle.

d) Couples Danse Libre Argent :

Selon les Règles ISU 2010, la Règle ISU 610 et toutes Communications ISU pertinentes (particulièrement la communication 1670) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2011/2012 ;

Durée : 2 minutes et 40 secondes maximum

Musique : Musiques vocales autorisées.

4 Eléments Requis en Couples Adultes Danse Libre Argent :

- Un (1) Porté de danse d'une durée maximum de 6 secondes, mais pas plus ;
- Une (1) Séquence de Pas médiane ou en diagonale mais pas plus ;
- Une (1) Série de Twizzles Synchronisés, mais pas plus, avec un maximum de 3 pas entre chaque twizzle;
- Une (1) Pirouette de Danse en positions optionnelles, mais pas plus : une Pirouette simple sans changement de pied avec au moins trois (3) tours pour chaque partenaire ou une Pirouette Combinée avec changement de pied avec au moins trois (3) tours sur chaque pied est autorisée.

e) Couples Danse Libre Bronze :

Selon les Règles ISU 2011, la Règle ISU 610 et toutes Communications ISU pertinentes (particulièrement la Communication 1670 et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2011/12.

Durée : 2 minutes maximum.

Musique : Musiques vocales autorisées.

3 Eléments Requis en Couple Danse Libre Bronze :

- Un (1) Porté de Danse, mais pas plus, d'une durée maximum de 6 secondes ;
- Une (1) Séquence de Pas médiane ou en diagonale mais pas plus.
- Une (1) Pirouette de Danse, en positions optionnelles, mais pas plus : une Pirouette Simple sans changement de pied avec au moins 3 tours pour chaque partenaire ou une Pirouette Combinée avec changement de pied avec au moins 3 tours sur chaque pied est autorisée.

B. Solos Danse

a) Solos Danses Imposées (Règles 3367, paragraphe 2 et Communication 131) :

Or:	# 6 Valse Westminster et # 22 Tango Argentin
Vermeil (Gold ISU):	# 9 Valse Starlight et # 12 Kilian
Argent (Silver ISU):	# 4 Valse Européenne et # 24 Blues
Bronze ISU :	# 1 Pas de Quatorze et # 2 Foxtrot

La musique officielle de l'ISU sera utilisée pour les Danses Imposées n° 1 à 25.

b) Solos Danse d'Interprétation Adulte Argent :

Selon les Règles 1501 à 1504.

Durée: 2 min. +/- 10 sec.

Selon la Règle 1502 paragraphe 5, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Argent sont :

- Une (1) Pose Combinée comportant une Attitude,
- Une (1) Séquence de Pas Circulaire comportant des Retournements,
- Une (1) Pirouette Solo Simple (Pirouette Solo Combinée non autorisée),
- Une (1) Série de Twizzles Solo.

c) Solos Danse d'Interprétation Adulte Bronze :

Selon les Règles 1501 à 1504.

Durée: 1 min. 30 sec. +/- 10 sec.

Selon la Règle 1502 paragraphe 4, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Bronze sont :

- 1 Pose Combinée,
- 1 Séquence de Pas Médiane comportant des Retournements,
- 1 Pirouette Solo Simple (Pirouette Solo Combinée non autorisée).

C. Coefficients

Selon les Règles ISU 2010, la Règle ISU 353 paragraphe 1. n) et toutes communications ISU pertinentes, les coefficients pour les Composants de Programme sont :

a) Danses Imposées

- Qualité du Patinage : 0,75
- Performance : 0,50
- Interprétation : 0,50
- Mesure : 0,75

Le Score Total de chaque danse sera multiplié par un facteur de 0,5.

b) Short Dance, Danse Libre et Danse d'Interprétation

	Adult Short Dance	Danse Libre Couple Adulte Or, Argent et Bronze	Danse d'Interprétation Solo Adulte Argent et Bronze
Qualité du Patinage	0.80	1.25	1.25
Transitions/Pas et mouvements de liaison	0.70	1.75	1.25
Performance/exécution	0.70	1.00	0.80
Chorégraphie/composition	0.80	1.00	0.80
Interprétation/mesure	1.00	1.00	0.80

3. INSCRIPTIONS

3.1 INSCRIPTION DES COMPETITEURS

Selon la Règle 3214 paragraphe 1.c), le Formulaire d'Inscription (annexe) doit être rempli de préférence par le Club des Compétiteurs, ou par les Compétiteurs eux-mêmes, et envoyé accompagné du paiement des inscriptions à l'Organisateur au plus tard avant le

13 mars 2012.

Les droits d'inscription sont à payer en euros, par chèque à l'ordre du Comité Départemental des Sports de Glace.

Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, le paiement doit être effectué par virement bancaire.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

3.2 DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Les Juges Arbitres (l'un d'entre eux étant désigné comme Juge Arbitre Principal), les Contrôleurs Techniques, les Spécialistes Techniques et les Juges sont désignés et convoqués par le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur.

Le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur peut inviter des Officiels d'Arbitrage de Membres de l'ISU étrangers avec l'accord de l'Organisateur et de la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage et en informant le Membre de l'ISU concerné.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la Compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

4. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des Juges, Juges Arbitres, Contrôleurs Techniques, Spécialistes Techniques, et Equipe Techniques seront pris en charge par l'Organisateur (sauf résidents Ile de France).

5. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Tous les Compétiteurs doivent fournir des musiques de compétition d'excellente qualité en format CD. Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée doit être indiquée pour chaque Compétiteur dans le Formulaire de Musiques et jointe au Formulaire d'Inscription des Compétiteurs.

Tous les disques doivent indiquer l'épreuve de la Compétition, le nom du Compétiteur et le temps exact de la musique (et non la durée patinée) en incluant n'importe quel signal de départ et doivent être déposés lors de l'accréditation. Chaque programme doit être enregistré sur un disque différent. De plus, les Compétiteurs doivent posséder une copie de sauvegarde pour chaque programme.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée 10 jours avant la Compétition, soit au plus tard le 3 avril 2012 à pierrette.abravanel@orange.fr Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément, en utilisant la terminologie des éléments listés.

6. HOTELS

Des informations concernant les hôtels pour les Compétiteurs, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par l'office du tourisme de la ville :

202, boulevard Jean Jaurès – 92100 Boulogne-Billancourt / 01 55 18 50 50

www.boulognebillancourt.com

tourisme@mairie-boulogne-billancourt.fr

7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants.

Selon la Règle 3217, paragraphe 9, l'accréditation et le dossier de bienvenue seront donnés à tous les Compétiteurs inscrits et aux entraîneurs (2 maximum par Compétiteurs), aux Juges, aux Juges Arbitres, aux Contrôleurs Techniques, aux Spécialistes Techniques, à l'Equipe Technique et aux invités.

L'accréditation pour les Compétiteurs ne peut être fournie qu'en échange des :

- musique,
- Feuille de Contenu de Programme, si elle n'a pas encore été fournie,
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace : Licence compétition ou Extension dans la discipline concernée,
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger : carte d'identité ou passeport montrant l'âge conforme.
- règlement des droits dus, s'il y en a.

8. TIRAGE AU SORT / ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle 3451, paragraphe 1.

9. RESULTATS

L'ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles 3511 et 3521) sera utilisé.

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés. Selon la Règle ISU 107, paragraphe 12 (Règle 3219), les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger seront annoncés avec le nom de leur Club et non avec le nom de leur pays.

11.PROTOCOLES

Selon la Règle 3551, paragraphe 2. a), aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur :

www.csndg.org.

www.csnpa.org

www.ile-de-france.ffsg.org

12.ASSURANCE / RESPONSABILITES

Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, selon la Règle ISU 119, il est du seul ressort de ces Clubs de fournir une assurance médicale et accident pour leurs athlètes, Officiels d'Arbitrage et autres membres de l'équipe du Club. A défaut, ces personnes devront disposer d'une assurance personnelle. Une telle assurance doit fournir une assistance médicale complète et également le rapatriement des personnes malades ou blessées dans leur pays d'origine par avion ou autre moyen de transport. La décision de qui va payer les primes d'assurance reste un problème interne à chaque Club.

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Compétiteurs et les Officiels d'Arbitrage.

13.INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Pierrette Abravanel 06 09 66 44 10 / pierrette.abravanel@orange.fr

14. HORAIRES PREVISIONNELS

Vendredi 13 avril : 19h – 22h entraînements (ou compétition selon le nombre d'inscrits)

Samedi 14 avril : 8h – 18h compétition

Dimanche 15 avril : 8h – 16h compétition

